



Laon, le 20 janvier 2014



Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale,  
directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale de l'Aisne

à

Mesdames et messieurs les directeurs d' écoles

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

### Académie d'Amiens

#### Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne

Dossier suivi par :  
David Granger  
Coordonnateur départemental action  
culturelle 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés  
Téléphone :  
03 23 26 22 06

Courriel :  
[david.granger@ac-amiens.fr](mailto:david.granger@ac-amiens.fr)

Sylviane MENNECART  
Gestionnaire DIVEL 3  
Tel : 03.23.26.22.30  
Fax : 03.23.26.26.14  
Courriel : divel3-02@ac-amiens.fr

Cité administrative  
02018 Laon cedex

**Horaires d'ouverture :**  
8h30 / 12h – 14h / 17h30  
du lundi au vendredi  
ou sur rendez-vous

### Objet : fermes pédagogiques du département de l'Aisne

Référence : - circulaire DESCOA9-N°108 du 5 avril 2001 ;  
- circulaire n°2011-186 du 24-10-201.

La ferme pédagogique est une exploitation agricole présentant des animaux d'élevage et/ou des cultures, qui accueille régulièrement des enfants et des jeunes dans le cadre scolaire ou extra scolaire.

Ces exploitations gardent leur fonction première de production et permettent aux élèves de découvrir, à travers l'animal et les cultures, les métiers de la terre et les productions à l'échelle du consommateur.

Dans le département de l'Aisne, les fermes pédagogiques sont insérées dans le réseau national « Bienvenue à la ferme ».

Elles visent plusieurs objectifs :

- proposer des approches pédagogiques variées et adaptées selon les niveaux scolaires ;
- initier à l'économie agricole ;
- appréhender les relations ville/village ;
- responsabiliser l'individu.

Vous trouverez en annexe :

- le protocole des fermes pédagogiques de l'Aisne ;
- la fiche de présentation de chaque exploitation ;
- le contrat de réservation ;
- la carte du réseau « fermes pédagogiques ».

Avant chaque déplacement sur un site, il est indispensable de se mettre en relation avec l'exploitant, de manière à définir les objectifs pédagogiques de la visite.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès des personnels placés sous votre responsabilité.

Signé  
Jean- Luc STRUGAREK

Copie pour information à Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale